

Décès à la maternité d'Orthez : l'anesthésiste souffrait d'un problème d'alcool

AFP 2 OCTOBRE 2014 À 15:52 (MIS À JOUR : 2 OCTOBRE 2014 À 17:31)



Des bébés dans une maternité. (Photo Miguel Alvarez. AFP)

Fin septembre, une jeune femme avait trouvé la mort en accouchant dans l'établissement, qui pourrait fermer. L'anesthésiste a pour sa part été mise en examen et placée en détention provisoire.

Une anesthésiste belge souffrant d'un «problème pathologique d'alcool» a été mise en examen et placée en détention provisoire jeudi après le décès, mardi, d'une de ses patientes, victime d'un accident d'anesthésie lors de son accouchement à la maternité d'Orthez, dont les activités ont été suspendues depuis lors par les autorités sanitaires.

Parallèlement à ce volet judiciaire, se poursuit la procédure sur la possible fermeture de la maternité, déjà en sursis en raison du manque de recrutement de gynécologues-obstétriciens.

«Je ne me vois absolument pas réouvrir cette maternité sachant que je serai obligé au 11 octobre, date-limite, de constater que les conditions du côté des obstétriciens ne sont absolument pas remplies», a déclaré le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Aquitaine, Michel Laforcade, sur France Bleu Gironde.

L'accident est survenu dans la nuit du 26 au 27 septembre lors de l'accouchement par césarienne sous anesthésie générale d'une jeune parturiente, âgée de 28 ans. Victime d'un arrêt cardiaque, elle avait été transférée à l'hôpital de Pau où elle est décédée. Son bébé est lui sain et sauf, et les autorités sanitaires ont décidé, lundi, la suspension immédiate de l'activité de la maternité.

Convoquée devant les gendarmes mardi, l'anesthésiste, âgée de 45 ans, s'était présentée avec un taux d'alcool supérieur à deux grammes par litre de sang et a reconnu avoir «un problème pathologique d'alcool». Placée en garde à vue, elle a été mise en examen jeudi pour «homicide involontaire aggravé par la violation manifeste et délibérée d'une obligation de

prudence et de sécurité», passible de 5 ans d'emprisonnement, selon le procureur de Pau, Jean-Christophe Muller.

Selon le magistrat, il apparaît au terme de l'enquête deux séries de manquements. Une première concernant «*les conditions dans lesquelles l'anesthésie s'est déroulée*» où «*l'utilisation des produits anesthésiants et de respiration artificielle semblent non-conformes aux produits habituellement utilisés*», a déclaré Jean-Christophe Muller.

Le deuxième manquement est lié au comportement du médecin «*qui n'était pas dans son état normal durant l'intervention*». Selon Jean-Christophe Muller, «*cela donne du relief particulier aux constatations faites par l'équipe médicale au moment de l'intervention*», à savoir «*des difficultés d'expression, de compréhension et des problèmes de réactivité*».

MÉDECIN LIBÉRAL ET CLINIQUE PRIVÉE

L'anesthésiste exerçait à titre libéral, pour le compte d'une clinique privée de la ville qui mettait à disposition son bloc chirurgical et du personnel à la maternité voisine qui, elle, relève de l'hôpital public. Elle était contractuellement employée depuis le 12 septembre par la clinique.

Anesthésiste depuis 1999, le médecin avait notamment exercé lors de contrats courts en France, en Belgique et lors de missions de coopération, a indiqué le parquet.

«*Des procédures avaient été engagées pour voir comment l'avenir de la maternité d'Orthez pouvait être assuré compte tenu de certaines difficultés de recrutement auxquelles cette maternité est confrontée. Et c'est dans ce contexte là (...) que demain (vendredi), lors d'une réunion prévue de longue date, le directeur général de l'ARS (Agence régionale de santé) sera amené à voir si d'autres perspectives que la fermeture sont envisageables*», a déclaré la ministre de la Santé, Marisol Touraine.

Cette difficulté de recrutement de gynécologues-obstétriciens et les annonces de possible fermeture avaient mobilisé localement. Samedi encore, avant que l'accident ne soit connu, 800 personnes ont manifesté pour réclamer le maintien de la maternité.

«*On est assommés par cet accident, comme la famille et le personnel de la maternité (...) Mais que l'ARS profite de cette situation pour décider de la fermeture de la maternité, c'est incroyable. Cette décision pénalise les futures mères, leurs familles et le personnel, sachant que plus de 400 accouchements par an sont effectués dans cette maternité*», a déclaré à l'AFP Éric Delteil, animateur du collectif de défense de la maternité d'Orthez.

En cas de fermeture définitive, les parturientes devraient selon lui «*faire trois quarts d'heure de route*» pour se rendre dans d'autres maternités.

Quant à la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, elle a jugé qu'il serait «*odieux*» de prendre prétexte de «*cas dramatiques*» comme celui d'Orthez pour fermer immédiatement une petite structure.

AFP

A voir également sur le même thème

32 COMMENTAIRES

22 suivent la conversation



[Plus récents](#) | [Plus anciens](#) | [Top commentaires](#)



DIXIELAND 5 OCTOBRE 2014 À 17:0

«faire trois quarts d'heure de route»

Et sachant cela, ils ne peuvent pas prévoir une durée suffisante de trajet, s'organiser en conséquence, faire preuve de responsabilité et partir suffisamment à temps? Ou faudra-t-il créer des maternités et les amener à domicile dans tous les quartiers et villages? Comment font-ils en Lozère et Corrèze? En pays de montagnes? A Paris même où il y a toujours des embouteillages?

C'est exactement ce que nous avons dû faire pour nos deux filles. On n'attend pas la dernière minute.

Ce sont là des arguments spécieux de gens qui veulent conserver leur emploi sur place, leur confort, leur train train. Ce que je comprends, mais alors ils devraient trouver des arguments plus sérieux, et surtout un personnel plus ... "sûr"... Après un tel drame, si j'étais futur père j'évitais cette maternité comme un lieu pestiféré car enfin cette anesthésiste n'était PAS seule au moment de l'inexcusable faute professionnelle.

J'AIME



SYLVANA 4 OCTOBRE 2014 À 10:44

Dans le monde du travail, l'alcoolisation de certains salariés est une préoccupation pour les employeurs et la collectivité de travail car l'alcoolisme constitue un facteur aggravant du risque professionnel : l'alcool est indéniablement un facteur démultiplicateur des accidents du travail dont on estime que de 10 à 20 % sont liés à l'alcool.

voir : La prévention de l'alcoolisme au travail : http://www.officiel-prevention.com/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/service-de-sante-au-travail-reglementations/detail_dossier_CHSCT.php?rub=37&ssrub=151&dossier=157

J'AIME



BRAT 2 OCTOBRE 2014 À 20:32

Parturientes, quel mot ridicule.

Est-il devenu politiquement incorrect de dire femmes enceinte?

1 J'AIME



AUVERGNATE 2 OCTOBRE 2014 À 23:45

[@brat](#)

Une femme est dite enceinte jusqu'au moment où débute son accouchement. Elle devient alors une parturiente.

1 J'AIME



BRAT 3 OCTOBRE 2014 À 13:59

[@auvergnate](#)

Je sais.

Ce qui m'embête c'est l'usage journalistique de ce mot que personne ou pratiquement personne n'utilise.

Les gens ne disent pas "Ma fille est parturiente", ils disent ma fille est en train d'accoucher ou va accoucher.

J'AIME



DENIS35 5 OCTOBRE 2014 À 9:11

[@brat](#) [@auvergnate](#)

Bjr

pourquoi c'est "embêtant" de rappeler et d'utiliser un mot assez précis ? la

richesse du vocabulaire peut faire peur aux "gens" ? ah bon ... J.Brel aurait souri sans doute ...

J'AIME

LEMERLEMOQUEUR 5 OCTOBRE 2014 À 20:51

[@brat](#)

Avec toutes ces manifestations pour la famille, dans ce contexte français puant la restauration, on pourrait aisément pencher pour...

une femme en Sainte. ;-)

J'AIME

EMANA_PAON 2 OCTOBRE 2014 À 20:28

Etait il utile de préciser sa nationalité ? Des médecins alcooliques français, ça n'existe pas ?

1  J'AIME



KISIFROT 3 OCTOBRE 2014 À 1:45

[@Emana_paon](#)

Pas dans ce cas là, une fois !

1  J'AIME

PEPEGINO 2 OCTOBRE 2014 À 19:57

C'est dramatique. une famille foutue en l'air à cause d'un médecin alcoolique! Et les collègues? Gynéco, sage-femme, infirmière, ils n'ont rien vu?

On manque cruellement de médecins, de gynécos. Qu'attend un gouvernement courageux pour encadrer l'installation des médecins, comme les profs. On s'installe là où il y a de la place et on choisit en fonction du classement à l'internat. Et on le fait 10 ans et ensuite on peut bouger. Au besoin, on les aide pour leurs études mais ils doivent 10 ans à l'état.

Ainsi on peut trouver des médecins partout, même en zone rurale...

1  J'AIME



DANYNORD 3 OCTOBRE 2014 À 7:7

[@pepegino](#)

Mais les professions libérales viennent de manifester afin qu'on ne touche pas à leurs avantages.

J'AIME



PEPEGINO 3 OCTOBRE 2014 À 11:13

[@danyord](#) [@pepegino](#) Désolé, mais médecin n'est pas une profession comme les autres. Et tous ne sont pas médecins libéraux, il y a également les hospitaliers.

Un médecin s'engage à soigner, à sauver des vies. On manque cruellement de médecins. Il serait peut-être temps de revoir le mode de sélection, le numériser et de rappeler aux médecins leur mission en revenant, au besoin, sur la liberté d'installation (pas forcément pour toute une promo).

1  J'AIME



DENIS35 5 OCTOBRE 2014 À 9:13

[@danyord](#)

oui , mais celles qui ne prennent quasiment aucun risque dans leur profession ; quant aux médecins ...

J'AIME

DIXIELAND 5 OCTOBRE 2014 À 16:44

@pepegino

Les collègues ont fermé les yeux ou regardé ailleurs, pudiquement. Hé, pardi, tiens, c'était "une collègue"...

Dans le passé ils avaient peut-être dit: "un jour, il lui arrivera un pépin à celle-là, si elle continue".

J'ai entendu cela parmi des enseignants (dont je suis). L'individu n'est expulsé que lorsqu'il/elle met les intérêts de son groupe sérieusement en danger, lorsque la rétribution risque de s'abattre sur tous. Solidarité tribale, primitive: on se serre les coudes contre "l'étranger"; cela se rencontre dans toute les professions, dans tous les groupes humains.

J'AIME

CHEM 2 OCTOBRE 2014 À 19:54

Il a un problème : " ... l'anesthésiste, âgée de 45 ans, s'était présentée avec un taux d'alcool supérieur à deux grammes par litre de sang et a reconnu avoir «*un problème pathologique d'alcool*»".

Si vous picolez, vous vous ruez au Commissariat, bourré comme une arquebuse ? Ou vous attendez que ça s'évapore un peu ?

Bizarre tout ça.

J'AIME



DENIS35 5 OCTOBRE 2014 À 9:15

@chem

elle ne devait plus s'arrêter de boire après le drame ? non ?

J'AIME

LEPROFESSEUR 2 OCTOBRE 2014 À 19:32

Si on écoute et si on lit bien ce que le procureur dit, c'est une anesthésiste qui a très peu exercée et on la recrute! faute sans discussion du recruteur ici , qui souvent veut remplir des cases vides et aller passer un bon week end ensuite, ce qui n'est pas le cas avec ce qui est arrivé!

ceci dit on ne sait pas ce qui c'était vraiment passé! puisque l'article ne relate l'affaire que comme une annonce nécrologique pure! peut être que la pseudo anesthésiste a commis une faute professionnelle impardonnable! mais dans ce cas! laquelle? puisque rien n'est dit! a trop injecté du curare! pas assez d'antidote pour ce curare!?n'a pas bien oxygéné sa patiente?!n'a pas bien compensé les pertes sanguines si pertes il y a eu!? s'est trompée dans l'administration des drogues? etc...

Mais! aussi, cette jeune maman a peut être tout simplement fait une embolie amniotique où peu des mamans y échappent! c'est à dire lors de la rupture de poche des eaux un peu de liquide amniotique serait rentré dans un vaisseau ouvert! entraînant l'obstruction des vaisseaux pulmonaires!

arrêt respiratoire pas d'oxygénation et mort!

J'AIME

BIEWARRIOR 2 OCTOBRE 2014 À 18:52

Si j'ai bien compris, c'est l'anesthésiste qui a pratiqué l'accouchement?

J'AIME



LEHMANSISTER 2 OCTOBRE 2014 À 20:34

@biowarrior

Concentrez-vous. C'est tragiquement simple à comprendre.

J'AIME



PEPEGINO 3 OCTOBRE 2014 À 8:57

@biowarrior Ben non, vous n'avez rien compris.

Pour une césarienne sous anesthésie générale, il faut un anesthésiste.... Il ne suffit pas de faire la césarienne (ça c'est le boulot du gynéco)!

J'AIME

DOCLOL 2 OCTOBRE 2014 À 18:36

Il vaut mieux faire 3/4 d'heure de route que d'être pris en charge dans ces structures lilliputiennes ou exercent souvent des médecins itinérants. Ce nomadisme médical n'est guère garant de qualités requises. Une malheureuse preuve de plus.

Défendre l'existence de maternités pratiquant moins de 1.500 accouchements/an est dangereux et économiquement absurde.

1  J'AIME



LEPROFESSEUR 2 OCTOBRE 2014 À 21:22

@doclol

je travaille dans une structure de 2300 lits et veux pour chaque hopital de proximité les memes moyens que les notres!

camarade doclol

si tu es de passage devant un hopital que tu dédaignes et tu y es victime d'un accident de la route, pas seulement avec une misérable rupture de rate, mais avec en plus une plaie hépatique et une rupture de l'artère hépatique! + un traumatisme thoracique etc...tu es vraiment amoché et entrain de rendre l'âme!!

tu seras content qu'un hopital avec son équipe te prennent en charge, pour te drainer les cavités pleurales, ligaturer ton artère hépatique (on peut la ligaturer puisque 70% de la vascularisation du foie peut être relayée par les artères accessoires et veine porte) et vérifier le reste de tes organes et ensuite t'envoyer là ou tu veux!

je respecte ces structures et déteste les gens tel que toi qui dans leur arrogance sont incapables de pouvoir faire quoi que ce soit si ils étaient dans des tel structures, puisque au seul confort ils sont habitués!

ceci dit, cette anesthésiste alcoolique semble avoir peu travaillé et ça se comprend mais en France elle est recrutée pour que le recruteur remplisse une case libre et lui aille passer une bonne nuit! donc NOUS SOMMES DEVANT UNIQUEMENT UN PROBLÈME DE RECRUTEMENT!

2   J'AIME



PHILIPPE75005 3 OCTOBRE 2014 À 1:45

Ce drame vous fais justement comprendre que ce n'est pas possible ! S'il y a des problemes de recrutement c'est justement parce que beaucoup de medecins ne veulent pas y venir. Alors oui vous pouvez-dire qu'ils sont mechants c'est pas bien etc...mais le fait est que vous les forcerez pas à venir. Il y a aussi des aspects economiques tout aussi incontournables dans ces regions. Alors quand vous aurez compris ça et seulement à ce moment vous pourrez nous faire un cours sur les differentes techniques de prise en charge chirurgicales des trauma abdominaux..mais vous n'êtes pas dieux désolé faudra vous y faire.

J'AIME



PEPEGINO 3 OCTOBRE 2014 À 8:58

@philippe75005 On force bien les profs à venir là où il y a des postes. On pourrait contraindre les médecins à faire 10 ans en hôpital là où il faut, en finançant une partie des études.

Médecin, c'est soigner des gens et pas que faire du fric!

1  J'AIME

SOLEIL 2 OCTOBRE 2014 À 18:26

pas de visite de médecine du travail pour un libéral ?

J'AIME

**NEWN20 2 OCTOBRE 2014 À 19:35**

@soleil bein non, par contre on paye 300 euros par an et par salarié pour une visite médicale d'un quart d'heure tous les 2 ans....Mais ça ça ne choque personne...surtout pas vous....

Et les débiles, les incapables et les pédophiles de l'éducation nationale par exemple on les recase discrètement sans faire de vague : ça non plus ça ne vous dérange pas...

Pays de tarés !

J'AIME

This comment has been deleted

**DOCLOL 2 OCTOBRE 2014 À 19:7**

@PRAO

Il n'y a pas pénurie d'anesthésistes en France.

Il y a excès de sites car en fermer un provoque la colère du maire qui va perdre emplois et notoriété, la constitution d'associations de riverains qui peuvent pas faire 30 kms pour accoucher mais en parcourront des centaines pour une liposuction des fesses.....

Donc les microstructures font avec les médecins qu'ils ont ! Après, nous par exemple en 30 ans nous avons instantanément rompu avec deux remplaçants (Anesthésie), l'un toxico. (mis en alerte par les "panseuses"), l'autre limite schyzo. ce qui inquiétait nos chirurgiens.

Évidemment ils ont poursuivi leur errance. Mais, et je dis peut-être des bêtises, je pense que nous ne sommes pas tenus à les dénoncer au conseil de l'ordre.

J'AIME

**PHILIPPE75005 2 OCTOBRE 2014 À 20:36**

@doclol @PRAO C'est exactement ça, trop de sites ...et les gens ont toujours le temps de s'organiser pour les transports.

Perso j'ai connu un chir. ORL gravement alcoolique, tout le monde le savait, mais sans prise de sang et donc preuve formelle, difficile de dénoncer à une autorité, il a fallu s'en remettre à la chasse à la moindre faute et pb de comportement pour le dégager. Le type est décédé d'une cirrhose 1 an après, après avoir tenté de se faire greffé un foie auprès d'un de ses confrères réputés, évidemment refusé sans appel compte tenu de sa pathologie.

J'AIME

**LEPROFESSEUR 2 OCTOBRE 2014 À 21:9**

@doclol @PRAO

il y a une grande différence entre se déplacer et faire des Kms pour subir une liposuction abdominale, qui certes non dénuée des complications possibles!

(où les accidents mortels, heureusement rares, par perforation d'organes creux digestifs "rectum dans le cas de liposuction des régions postérieures et péri anales" ou vasculaires et digestives existent aussi surtout quand la sonde de liposuction qui ne doit être placée que dans la couche graisseuse extra aponévrotique" dans une liposuction abdominale=les membranes qui couvrent les muscles de la paroi abdominale" où il arrive que la sonde de liposuction perce la paroi abdominale, troue le colon ou autre organe digestif, et c'est plus grave quand elle perce un gros vaisseau et rapidement si l'hémorragie n'est pas maîtrisée la mort vient)

donc! le déplacement pour une liposuction non urgente est faisable!

Mais se déplacer quand une urgence il y a, accouchement imminent difficile ou accident de la route avec hémorragie cataclysmique,

se déplacer dans ce cas entraîne une perte de chance et la mort à coup sûr s'il n'y a pas une structure de qualité et de proximité! pour effectuer ce qu'il faut en urgence pour la maman et pour le blessé lui faire une intervention d'hémostase pour arrêter l'hémorragie et lui sauver la vie!

DONC JE SUIS POUR LES STRUCTURES DE PROXIMITÉ, avec des moyens.

l'hôpital n'est pas un bâtisseur d'appartements pressé de vendre pour s'enrichir! l'hôpital c'est pour soigner et devons assurer pour lui tous les moyens

au lieu d'aller les dépenser sur une cause non maîtrisée comme aller combattre par exemple Daech.

non relu.

1  J'AIME



PHILIPPE75005 3 OCTOBRE 2014 À 1:55

Toujours le même problème...justifier d'ouvrir des centres de proximité pour couvrir des risques finalement très faibles car très peu d'accidents...ce n'est pas possible vous le savez.

Tant qu'on y est on peut tripler le nombre de personnel des urgences partout en France...ou imposer le dépistage gratuit de tous les fumeurs tous les 6 mois par radios...ah ce serait bien oui...bon allez je vais prendre un verre ça va me calmer...

J'AIME

CINQUIÈME-POUVOIR 2 OCTOBRE 2014 À 21:53

[@doclo](#) "Évidemment ils ont poursuivi leur errance. Mais, et je dis peut-être des bêtises, je pense que nous ne sommes pas tenus à les dénoncer au conseil de l'ordre."

Ah ouais, comme les curés surpris sous les surplus des enfants de chœur, qu'on laisse s'établir dans une autre paroisse, en détournant pudiquement les yeux?

J'AIME

DECAYEUX 2 OCTOBRE 2014 À 16:3

"l'utilisation de produits anesthésiants et de respiration artificielle, non conforme aux produits habituellement utilisés". !!! non !!!! elle aurait..... oh pétard ! euh je veux dire, oh ricard !!!!

J'AIME